

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 26 Juin 2018

Date de la convocation : 19 Juin 2018

Nombre de délégués

- en exercice : 56 - votants : 52 - présents : 46

L'an deux mille dix-huit, le 26 Juin, à 19 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du pôle de Lorris sous la présidence de Monsieur Albert FEVRIER.

Etaient présents : Monsieur Jean-Marc POINTEAU, Monsieur Claude GERMAIN, Monsieur Jean-Jacques MALET, Madame Marie-Louise CANAULT, Monsieur François JOURDAIN, Monsieur Ivan PETIT, Monsieur Alain GRANDPIERRE, Monsieur Dominique DAUX, Madame Isabelle ROBINEAU, Monsieur Gérard BEAUDOIN, Monsieur Patrice RAVARD, Madame Marie-Laure BEAUDOIN, Monsieur André POISSON, Monsieur Pierre MARTINON, Monsieur Albert FEVRIER, Madame Evelyne GERMAIN, Madame Valérie MARTIN, Madame Josette MAILLET, Monsieur Gérald BAKAES, Madame Karine PERRET, Monsieur Alain THILLOU, Monsieur Yves BOSCARDIN, Monsieur Alain GERMAIN, Monsieur Jack LOQUET, Monsieur André PETIT, Madame Nadine ROUSSEAU, Madame Eliane COGNOT, Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE, Monsieur Jean-Loup OUDIN, Monsieur Philippe MOREAU, Monsieur Xavier RELAVE, Monsieur Guy BAILLEUL, Monsieur Thierry BOUTRON, Monsieur Richard SENEGAS, Monsieur Alain DEPRUN (suppléant de Madame Brigitte LEFEBVRE), Monsieur Yohan JOBET, Monsieur Patrick LEBRUN, Monsieur André JEAN, Madame Véronique MANTECON, Monsieur Patrice VIEUGUE, Monsieur Jean-Jacques LEFEBVRE (suppléant de Monsieur Yves SOCHAS), Madame Evelyne COUTEAU, Monsieur Joël DAVID, Madame Josseline TURBEAUX, Monsieur Bernard MOINEAU, Madame Christiane BURGEVIN

Absents excusés : Madame Lysiane CHAPUIS, Madame Véronique FLAUDER-CLAUS, Madame Isabelle FRANCOIS donnant pouvoir à Monsieur Patrice RAVARD, Monsieur Bernard BANNERY donnant pouvoir à Monsieur Alain DEPRUN, Monsieur Philippe POIRIER, Monsieur Daniel TROUPILLON donnant pouvoir à Madame Valérie MARTIN, Monsieur Alain HECKLI donnant pouvoir à Monsieur Alain GERMAIN, Madame Gratiane DES DORIDES donnant pouvoir à Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE, Monsieur Claude FOUASSIER donnant pouvoir à Monsieur Jean-Jacques MALET, Madame Brigitte LEFEBVRE suppléée par Monsieur Alain DEPRUN, Monsieur Arnaud CORABOEUF, Monsieur Yves SOCHAS (suppléé par Monsieur Jean-Jacques LEFEBVRE)

Absents : /

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire: Monsieur Jean-Marc POINTEAU

Ordre du Jour :

1. **Recomposition des commissions**
 2. **Création de l'Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin du Loing- Approbation du périmètre et désignation des délégués**
 3. **Validation du projet de périmètre et le projet de statuts du Syndicat Mixte dénommé « Syndicat Mixte du Montargois-en-Gâtinais » issu de la fusion du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais et du Syndicat Mixte de Gestion du Schéma de Cohérence Territoriale du Montargois-en-Gâtinais**
 4. **Election des délégués au futur Syndicat Mixte du Montargois-en-Gâtinais issue de la fusion du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais et du Syndicat Mixte de Gestion du Schéma de Cohérence territoriale du Montargois-en-Gâtinais**
 5. **Développement économique- Adhésion à Initiative Loiret**
 6. **Boucles à vélo- Approbation de principe du projet**
 7. **Assainissement- Rapport d'activités du SPANC**
 8. **Complexe sportif- Approbation d'avenants**
 9. **Enfance- Modification des horaires d'ouverture- Approbation du Règlement intérieur actualisé**
 10. **Jeunesse- ALSH- Actualisation des tarifs séjours courts et séjours vacances avec nuitées**
 11. **Ressources humaines- Mise en place du temps partiel au sein de la Communauté de Communes**
 12. **Ressources humaines- Volet Prévoyance- Fixation de la participation de la Communauté de Communes**
 13. **Attributions de compensation définitives**
- Questions diverses.**

*Monsieur le Président propose d'ajouter une question à l'ordre du jour : « Accord de principe concernant le transfert de la compétence Soutien à l'enseignement musical ». **Proposition approuvée à l'unanimité.***

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 Mai 2018 est approuvé à l'unanimité avec une remarque de Monsieur OUDIN qui souhaite souligner que ses interventions ont suscité des applaudissements et non des rires.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

D2018/022 : Refonte des locaux de l'office de tourisme de Châtillon-Coligny- Etude de faisabilité- Devis à passer avec la société AVENSIA pour un montant de 7 900 € HT soit 9 480 € TTC.

D2018/023 : Réparation du pont en pierre sur la commune de Saint Hilaire sur Puiseaux- Devis à passer avec la société CAILLAT TP pour un montant de 3 900 € HT soit 4 680 € TTC.

D2018/024 : Travaux de voirie- Programme de fauchage mécanique sur le Pôle de Bellegarde- Passation d'un marché avec la société ELIBAST M.THILLOU : montant tranche ferme de 3 624,84 € TTC- montant tranche optionnelle de 4 909,50 € TTC.

D2018/025 : Modification de l'arrêté D2018/015- Délégation du Droit de Prémption Urbain à l'occasion de l'aliénation d'un bien à l'Etablissement Foncier Public Local Interdépartemental Cœur de France

D2018/026 : Achat d'une autolaveuse pour l'entretien du complexe multisport de Lorris- Devis à passer avec la société CHRISTIN pour un montant de 6 247 € HT soit 7 496,40 € TTC

D2018/027 : Achat d'une balayeuse autotractée pour l'entretien du complexe multisport de Lorris- Devis à passer avec la société ADIS pour un montant de 2 710 € HT soit 3 252 € TTC

D2018/028 : Portail Dématérialisation Autorisation du Droits des Sols- Devis à passer avec la société GFI pour un montant de 9 830 € HT soit 11 796 € TTC.

1. Recomposition des commissions

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 19 septembre 2016, portant fusion des communautés de communes de Lorris, du Bellegardois et de Châtillon Coligny au 1er janvier 2017 ;

Conformément aux articles L. 2121-22 et L. 5211-1 du CGCT, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Le conseil communautaire a créé 11 commissions thématiques lors de sa séance du 17 janvier 2017 :

- Développement économique et relations avec les syndicats (type SIVLO, pays...)
- Développement culturel et touristique
- Urbanisme et habitat
- Voirie et éclairage public
- SPANC et cycle de l'eau
- Bâtiments et espaces verts
- Petite enfance, enfance-jeunesse, sport
- Transports, Maisons de services au public, et autres services à la population
- Finances, achats
- Ressources humaines, mutualisation
- Communication

Lors de sa séance du 9 février 2017, la Communauté de Communes a délibéré sur la composition des commissions.

Au regard des propositions faites par chaque commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** en tant que membres des commissions les personnes listées dans les tableaux ci-dessous.

COMMISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RELATIONS AVEC LES SYNDICATS » :

Nom	Prénom	Commune
ARCHENAULT	Eric	Beauchamps sur Huillard
BARNAULT	Pascal	Presnoy
BEZARD	Didier	Lorris
BOUSTRON	Thierry	Ouzouer des Champs
BOUWYN	Marc	Varennnes-Changy
BRUCY	Michel	Moulon
CHAPUIS	Lysiane	Aillant sur Milleron
CHEVALLIER	Bruno	Coudroy
DEBOUZY	Jean	Montereau
DENEUBOURG	Françoise	Saint Maurice sur Aveyron
FRANCOIS	Isabelle	Châtillon-Coligny
GARAVOGLIA	Danièle	Noyers
LECLERC	Claude	Nesploy
LEFEBVRE	Jean-Jacques	Thimory
LEVASSEUR	François	Ouzouer sous Bellegarde
LUTTON	Fabrice	Mezières en Gâtinais
MALET	Jean-Jacques	Bellegarde
MARTINON	Pierre	La Cour Marigny
MOREAU	Philippe	Nogent sur Vernisson
PETIAU	Xavier	Villemoutiers
PETIT	Pierre-Louis	Montbouy
SALIN	Denis	Dammarie sur Loing
TOUSSAINT	Arnaud	Quiers sur Bezonde

COMMISSION « DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE » :

Nom	Prénom	Commune
BANNERY	Bernard	Cortrat
BUSSY-ROUSSEAU	Alexandra	Varennnes-changy
DES DORIDES	Gratiane	Nogent sur Vernisson
DESHAYES	Françoise	Le Charme
DUSSAILLANT	Jean Pierre	Beauchamps sur Huillard
FONTAINE	Marie Christine	Nesploy
FRECHET	Isabelle	Bellegarde
HOURNON	<i>Eliane</i>	<i>La Cour Marigny</i>
HOUY	Claude	Ouzouer sous Bellegarde
LEROY	Daniel	Vieilles-Maisons/Joudry
LOQUET	Jack	Montereau
MANTECON	Véronique	Ste Geneviève des Bois
MARCEAUX	Marie-Annick	Noyers
MARTIN	François	Oussoy en Gâtinais
MONTAGUT	Bérengère	Quiers sur Bezonde
PERRET	Karine	Lorris
PETIAU	Xavier	Villemoutiers
PETIT	Ivan	Chailly en Gâtinais
PICARD	Jean-Pierre	Mézières en Gâtinais
RAVAUT	Stéphane	Presnoy
ROBINEAU	Isabelle	Le Charme
SALIN	Denis	Dammarie sur Loing
SEBASTE-THIBAULT	Annie	Ouzouer-des-Champs
VAN NOORT	Frédéric	St Hilaire sur Puiseaux

COMMISSION « URBANISME ET HABITAT » :

Nom	Prénom	Commune
BEAUDOIN	Gérard	Chatenoy
BEAUDOIN	Marie Laure	Coudroy
BOUSTRON	Thierry	Ouzouer des Champs
BRIOLAY	Marc	Nesploy
BURGEVIN	Christiane	Villemoutiers
COGNOT	Eliane	Nogent sur Vernisson
COUTEAU	Evelyne	Varennes-changy
DELAVEAU	Anne	Moulon
DIEUDONNE DE CARFORT	Sébastien	Ste Geneviève des Bois
FOUASSIER	Claude	Ouzouer-sous-Bellegarde
GASNIER	Agnès	Chailly en Gâtinais
GAUCHER	Michel	Beauchamps sur Huillard
GERMAIN	Alain	Montcresson
GREGOIRE	Valéry	Presnoy
GUILLAUME	Jean-Paul	Chapelon
HEBERT	Jacques	Montereau
JOBET	Yanic	Bellegarde
LEBOEUF	André	Oussoy en Gâtinais
LEBRUN	Patrick	Quiers sur Bezonde
MAILLET	Josette	Lorris
MARTINON	Pierre	La Cour Marigny
METIER	Antony	Fréville
PELLETIER	Marc	Noyers
PICARD	Jean-Pierre	Mézières en Gâtinais
RAVARD	Patrice	Châtillon-Coligny
VIEUGUE	Patrice	St Hilaire sur Puiseaux
ZAGORI	Evelyne	Montbouy

COMMISSION « VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC » :

Nom	Prénom	Commune
BAILLEUL	Guy	Oussoy en Gâtinais
BANNERY	Bernard	Cortrat
BERTHAULT	Jean-Luc	Auvilliers en Gâtinais
BLONDEAU	Dominique	Chatenoy
BOSCARDIN	Yves	Montbouy
CHESNOY	Christian	Ladon
CHESTIER	Patrick	Châtillon-Coligny
CLEMENT	Alain	Moulon
COUSIN	James	Presnoy
DAVID	Joël	Varennes-changy
DEPRUN	Alain	Pressigny les Pins
FOURNIER	Michel	Aillant sur Milleron
GERMAIN	Claude	Beauchamps sur Huillard
GRANDPIERRE	Alain	La Chapelle sur Aveyron
GROENEWEG	Jean-Nicolas	St Maurice sur Aveyron
GUILLAUMIN	William	Chapelon
LAGATTU	André	Ste Geneviève des Bois
NOLLET	Claude	Lorris
PELLETIER	Marc	Noyers
PETIT	Gérard	Villemoutiers
PETITDEMANGE	Daniel	Dammarie sur Loing
POISSON	André	Fréville
POULET	Michel	Vieilles Maisons / Joudry
SOCHAS	Yves	Thimory
SECQUEVILLE	Jean-Marc	Nogent sur Vernisson
THIERRY	Lionel	Bellegarde
THILLOU	Alain	Mézières en Gâtinais
VIEUGUE	Patrice	St Hilaire sur Puiseaux
BEAUDOIN	Marie-Laure	Coudroy

POTTEAU	François	Quiers sur Bezonde
DEBOUZY	Jean	Montereau
POINTEAU	Gérard	Montcresson
MARTINON	Pierre	La Cour Marigny
BOUTRON	Thierry	Ouzouer des Champs
CHEVALLIER	Christian	La Chapelle sur Aveyron
LECLERC	Claude	Nesploy
MOULIN	Jean-Luc	Ouzouer sous Bellegarde

COMMISSION « SPANC ET CYCLE DE L'EAU » :

Nom	Prénom	Commune
BEZILLES	Christèle	Cortrat
BLONDEAU	Dominique	Chatenoy
BOSCARDIN	Yves	Montbouy
BOUTRON	Thierry	Ouzouer des Champs
CHEVALLIER	Christian	La Chapelle sur Aveyron
COUTEAU	Evelyne	Varenes-changy
DEPRUN	Alain	Pressigny les Pins
DESLAIS	William	Ouzouer sous Bellegarde
FLAUDER CLAUS	Véronique	Châtillon-Coligny
FOURNIER	Michel	Aillant sur Milleron
GASNIER	Agnès	Chailly en Gâtinais
GERMAIN	Claude	Beauchamps sur Huillard
GUILLAUMIN	William	Chapelon
HAMEAU	Alain	Moulon
HECKLI	Alain	Montcresson
JOURDAIN	François	Bellegarde
LEBOEUF	André	Oussoy en Gâtinais
LECOMTE	Joël	St Hilaire sur Puiseaux
LEQUIVARD	Laurent	Ste Geneviève des Bois
LUTTON	Fabrice	Mézières en Gâtinais
MAILLET	Josette	Lorris
MARTINON	Pierre	La Cour Marigny
MESNIL	David	Vieilles Maisons / Joudry
PELLETIER	Marc	Noyers
PETITDEMANGE	Daniel	Dammarié sur Loing
PIOT	Monique	Nogent sur Vernisson
PLESSIS	Hervé	Montereau
POISSON	André	Fréville
QUILLEVERE	Emmanuel	Villemoutiers
RAVARD	Patrice	Châtillon-Coligny
ROUSSEAU	Nadine	Nesploy
TOUSSAINT	Arnaud	Quiers sur Bezonde

COMMISSION « BATIMENTS ET ESPACES VERTS » :

Nom	Prénom	Commune
ASSELIN	Christian	Quiers sur Bezonde
BEAUDIN	Eric	Ouzouer sous Bellegarde
BEAUDOIN	Gérard	Chatenoy
BOURDON	Mickaël	Châtillon-Coligny
BOUTRON	Thierry	Ouzouer-des-Champs
BRAGUE	Robert	Vieilles Maisons / Joudry
BRUCY	Michel	Moulon
DAVID	Joël	Varenes-changy
FOURRE	Hervé	Fréville
LAGATTU	André	Ste Geneviève des Bois
LECLERC	Claude	Nesploy
LECOMTE	Joël	St Hilaire sur Puiseaux
LEFEBVRE	Jean-Jacques	Thimory

LEFRANC	Jonathan	Aillant sur Milleron
LOQUET	Jack	Montereau
LUTTON	Fabrice	Mézières en Gâtinais
MARTIN	Jean-Pierre	Lorris
MARTINON	Pierre	La Cour Marigny
PELLETIER	Marc	Noyers
PETIT	Pierre-Louis	Montbouy
PREBENDE	Thierry	Ouzouer des Champs
QUENTEN	Sylvie	Beauchamps sur Huillard
SECQUEVILLE	Jean-Marc	Nogent sur Vernisson

COMMISSION « PETITE ENFANCE, ENFANCE-JEUNESSE, SPORT » :

Nom	Prénom	Commune
BAKAES	Marc	Lorris
BOURASSIN	Rodolphe	La Cour Marigny
BRIERE LIMTOUCH	Patricia	St Hilaire sur Puiseaux
CANAULT	Marie-Louise	Bellegarde
CARRE VASSEUR	Gaëlle	Chailly en Gâtinais
CHAILLY	Christelle	Mézières en Gâtinais
DARDONVILLE	Romain	Châtillon-Coligny
DESFORGES	Christèle	Auvilliers en Gâtinais
FLORES	Chris	Coudroy
FOUSSARD	Elisabeth	Moulon
GAUDRY	Sandrine	Dammarie sur Loing
GAUTHIER	Sandra	Ouzouer sous Bellegarde
GERMAIN	Evelyne	Ladon
GERMAIN	Alain	Montcresson
JOBET	Yohan	Quiers sur Bezonde
LARUE	Delphine	Villemoutiers
LEGRAS	Monique	Noyers
LOQUET	Jack	Montereau
MARTIN	François	Nesploy
MARTIN	François	Oussoy en Gâtinais
MOINEAU	Bernard	Vieilles Maisons / Joudry
LOUDIN	Jean Loup	Nogent sur Vernisson
PAIN	Annick	St Maurice sur Aveyron
PARQUET	Nathalie	Ouzouer des Champs
PICARD	Sébastien	Fréville en Gâtinais
PION	Emmanuelle	Beauchamps sur Huillard
SALIN	Myriam	Le Charme
SOCHAS	Yves	Thimory
TURBEAUX	Josseline	Varennes-changy

COMMISSION « TRANSPORTS, MAISONS DE SERVICES AUX PUBLICS ET AUTRES SERVICES A LA POPULATION » :

Nom	Prénom	Commune
BEAUDOIN	Marie-Laure	Coudroy
BONNEAU	Rose-Anne	Dammarie sur Loing
BOURDON	Michael	Châtillon-Coligny
BOURSIER	Rodolphe	La Cour Marigny
CASTEL	Claude (Mme)	Vieilles Maisons / Joudry
CHAILLY	Mireille	Ladon
DEMANGE	Monique	Varennes-Changy
DENIS	Dominique	Nogent sur Vernisson
DESHAYES	Françoise	Le Charme
FOUSSARD	Elisabeth	Moulon
HEBERT	Jacques	Montereau
HECKLI	Alain	Montcresson

JACQUINOT	Christiane	Chatenoy
MARTIN	Valérie	Lorris
NOREST	Frédérique	Chailly en Gâtinais
PION	Emmanuelle	Beauchamps sur Huillard
POULIN	Marie-Reine	Mézières en Gâtinais
RELAVE	Xavier	Noyers
ROUCHETTE	Maurice	Montbouy
SALOU	Isabelle	Ouzouer sous Bellegarde
THIERRY	Lionel	Bellegarde

COMMISSION « FINANCES, ACHATS » :

Nom	Prénom	Commune
ARCHENAULT	Eric	Beauchamps
BUCHERON	Jean-Pierre	Varennes-Changy
COFFINEAU	Philippe	Chailly en Gâtinais
COGNOT	Eliane	Nogent sur Vernisson
COME	Florence	Auvilliers en Gâtinais
FLAUDER-CLAUS	Véronique	Châtillon Coligny
FOUASSIER	Claude	Ouzouer sous Bellegarde
HAMARD	Virginie	La Chapelle sur Aveyron
HEBERT	Jacques	Montereau
HOURNON	Eliane	La Cour Marigny
JOBET	Yohan	Quiers sur Bezonde
LEROY	Daniel	Vieilles Maisons / Joudry
LUCQUES	Jean Claude	Mézières en Gâtinais
MACHART	Marcel	Chapelon
MARCEAUX	Marie-Annick	Noyers
MAUFRAS	Michel	Chatenoy
PETIT	André	Moulon
POISSON	André	Fréville du Gâtinais
ROUCHETTE	Maurice	Montbouy
SERRE	Maryse	Nesploy
TROUPILLON	Daniel	Lorris

COMMISSION « RESSOURCES HUMAINES, MUTUALISATION » :

Nom	Prénom	Commune
ARBAUT	Dominique	La Cour Marigny
BEAUDOIN	Marie Laure	Coudroy
BOUTRON	Thierry	Ouzouer des Champs
BRUCY	Michel	Moulon
CHAVANEAU	Philippe	Quiers sur Bezonde
CHEVALLIER	Christian	La Chapelle Sur Aveyron
CORABOEUF	Arnaud	Saint Maurice sur Aveyron
CORJON	Bernadette	Nogent sur Vernisson
DESLAIS	William	Ouzouer sous Bellegarde
DURAND	Cyril	Beauchamps sur Huillard
GERMAIN	Alain	Montcresson
GERVAIS	Corinne	Lorris
GREAU	Alain	Varennes-changy
GROENEWEG	Elizabeth	Aillant sur Milleron
HEBERT	Jacques	Montereau
JEAN	André	Ste Geneviève des Bois
JOURDAN	Lawrence	Mézières en Gâtinais
LEROY	Daniel	Vieilles-Maisons/Joudry
MARCEAUX	Marie-Annick	Noyers
POINTEAU	Jean-Marc	Auvilliers
RONNEL	Guillaume	Nesploy
SENEGAS	Richard	Presnoy
TARDIF	Elisabeth	Bellegarde
WATEL	Anne-Marie	Châtillon-Coligny

COMMISSION « COMMUNICATION » :

Nom	Prénom	Commune
ARBAUT	Dominique	La Cour Marigny
BEAUDOIN	Marie Laure	Coudroy
BRAULT	Jean-Yves	Aillant sur Milleron
BUSSY-ROUSSEAU	Alexandra	Varennnes-Changy
CHESTIER	Patrick	Châtillon-Coligny
CHEVALLIER	Christian	La Chapelle sur Aveyron
CORABOEUF	Arnaud	St Maurice sur Aveyron
DAUX	Dominique	Chapelon
FONTAINE	Marie-Christine	Nesploy
GAUCHER	Michel	Beauchamps sur Huillard
JOBET	Yohan	Quiers sur Bezonde
LEVASSEUR	François	Ouzouer sous Bellegarde
MARCEAUX	Marie-Annick	Noyers
PETIT	Ivan	Chailly en Gâtinais
PINAUD	Jean Paul	Nogent sur Vernisson
POULIN	Marie-Reine	Mézières en Gâtinais
SKARKA	Jean-Louis	Moulon
TARDIF	Elisabeth	Bellegarde

Monsieur Yohan JOBET : demande s'il est possible d'avoir les comptes rendus des commissions.

Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE : pense également qu'il serait intéressant que les élus aient les comptes rendus des commissions.

Monsieur Xavier RELAVE : indique en effet l'intérêt pour que les membres des commissions échangent avec les délégués.

Monsieur Albert FEVRIER : donne son accord pour un envoi des comptes-rendus de commissions aux délégués communautaires.

Monsieur André POISSON : Souhaite remplacer M. THEAU Frédéric dans la commission Finances, Achats.

Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE : demande quand sera réunie la prochaine commission bâtiments ?

Monsieur Thierry BOUTRON : précise qu'il en parlera toute à l'heure dans le cadre de la question sur le complexe sportif.

2. Création de l'Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin du Loing- Approbation du périmètre et désignation des délégués

Vu le code général des collectivités locales, notamment les articles L5711-1 et suivants, L5211-5, L5216-5 ; L5211-61 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.213-12 et R.213-49 ;

Vu la loi n° 201-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le décret n°2015-1038 du 20 août 2015 relatif aux établissements publics territoriaux de bassin et aux établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu l'arrêté idf-2018-05-15-001 en date du 15 mai 2018 fixant le périmètre d'intervention d'un EPAGE sur le bassin versant du Loing ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais ;

Il est exposé ce qui suit :

L'article 59-II de la loi MAPTAM rend la compétence GEMAPI obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018.

Compte-tenu de la crue survenue en 2016 sur le bassin du Loing, et afin de favoriser l'exercice de la compétence à l'échelle hydrographique du bassin versant du Loing qui s'étend sur les départements du Loiret, de la Seine-et-Marne et de l'Yonne, le préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie a pris l'initiative de délimiter le périmètre d'intervention d'un Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) sur le bassin du Loing.

18 EPCI-FP sont concernées par cet EPAGE :

- La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau ;
- La Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing ;
- La Communauté de communes du Gâtinais Val de Loing ;
- La Communauté de communes du Pays de Nemours ;
- La Communauté de communes du Pays de Montereau ;
- La Communauté de communes de Moret-Seine-et-Loing ;
- La Communauté de communes des Quatre Vallées ;
- La Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne ;
- La Communauté de communes du Berry Loire Puisaye ;
- La Communauté des communes Giennoises ;
- La Communauté de communes des Loges ;
- La Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais ;
- La Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouagne ;
- La Communauté de communes de Puisaye-Forterre ;
- La Communauté de communes du Pithiverais-Gâtinais ;
- La Communauté de communes Yonne Nord ;
- La Communauté de communes de l'Aillantais ;
- La Communauté de communes du Jovinien.

Il s'agira d'un syndicat mixte fermé, constitué par accord entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, intervenant dans les limites du périmètre de ses membres et pour les parties de leur territoire comprises dans le bassin du Loing et de ses affluents.

Ce syndicat exercera pour le compte de ses membres la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), regroupant les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement :

- 5-1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 5-2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- 5-5° La défense contre les inondations
- 5-8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Sa création à compter du 1^{er} janvier 2019 est décidée par accord des EPCI-FP et approuvée par arrêté inter-préfectoral après avis des commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à 50 voix pour et 2 abstentions :

- **La CRÉATION** de l'EPAGE du bassin du Loing au 1er janvier 2019 ;
- **Le TRANSFERT** à l'EPAGE du bassin du Loing la compétence Gestion des Milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à compter du 1er janvier 2019 ;
- **d'APPROUVER** le périmètre d'intervention et les statuts de l'EPAGE du bassin du Loing joints en annexe,
- **de DESIGNER** les délégués représentant la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais au sein de l'Épage du Loing comme suit :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Albert FEVRIER	Monsieur Jean-Jacques LEFEBVRE
Monsieur Alain GERMAIN	Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE
Monsieur Jean-Jacques MALET	Monsieur Guy BAILLEUL

- **du nombre** de voix délibératives attribuées à chaque délégué représentant la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais au sein de l'Epave du Loing comme suit :

- ✓ 10 voix à Monsieur Albert FEVRIER, 9 voix à Monsieur Alain GERMAIN et 9 voix à Monsieur Jean-Jacques MALET

3. Validation du projet de périmètre et le projet de statuts du Syndicat Mixte dénommé « Syndicat Mixte du Montargois-en-Gâtinais » issu de la fusion du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais et du Syndicat Mixte de Gestion du Schéma de Cohérence Territoriale du Montargois-en-Gâtinais

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-27 ;

Vu la délibération du 21 mars 2018 du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais sollicitant la fusion du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais et du Syndicat Mixte de Gestion du Schéma de Cohérence Territoriale du Montargois-en-Gâtinais, et demandant à Messieurs les Préfets du Loiret et de l'Yonne de fixer le projet de périmètre du nouveau syndicat issu de la fusion,

Vu la délibération du 26 mars 2018 du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Schéma de Cohérence Territoriale du Montargois-en-Gâtinais sollicitant la fusion du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais et du Syndicat Mixte de Gestion du Schéma de Cohérence Territoriale du Montargois-en-Gâtinais, et demandant à Messieurs les Préfets du Loiret et de l'Yonne de fixer le projet de périmètre du nouveau syndicat issu de la fusion,

Vu l'arrêté conjoint de Monsieur le Préfet du Loiret et de Monsieur le Préfet de l'Yonne en date du 24 avril 2018 portant projet de périmètre du Syndicat Mixte dénommé « Syndicat Mixte du Montargois-en-Gâtinais » issu de la fusion du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais et du Syndicat Mixte de Gestion du Schéma de Cohérence Territoriale du Montargois-en-Gâtinais,

Vu le projet de statuts joint audit arrêté du 24 avril 2018,

La liste des établissements publics de coopération intercommunale intéressés par ce projet sont les suivants : la Communauté d'agglomération montargoise et rives du Loing, Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne, la Communauté de communes des Quatre Vallées et la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais,

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à 49 voix pour et 3 abstentions :

- **De VALIDER** le projet de périmètre et le projet de statuts du Syndicat Mixte dénommé « Syndicat Mixte du Montargois-en-Gâtinais » issu de la fusion du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais et du Syndicat Mixte de Gestion du Schéma de Cohérence Territoriale du Montargois-en-Gâtinais, tels que proposés par arrêté conjoint de Monsieur le Préfet du Loiret et de Monsieur le Préfet de l'Yonne en date du 24 avril 2018,
- **De MANDATER** Monsieur le Président à effet de prendre toute disposition et de signer tout document en vue de la bonne exécution de la présente délibération.

4. Election des délégués au futur Syndicat Mixte du Montargois-en-Gâtinais issue de la fusion du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais et du Syndicat Mixte de Gestion du Schéma de Cohérence territoriale du Montargois-en-Gâtinais

Vu la délibération du 21 mars 2018 du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais sollicitant la fusion du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais et du Syndicat Mixte de Gestion du Schéma de Cohérence Territoriale du Montargois-en-Gâtinais, et demandant à Messieurs les Préfets du Loiret et de l'Yonne de fixer le projet de périmètre du nouveau syndicat issu de la fusion,

Vu la délibération du 26 mars 2018 du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Schéma de Cohérence Territoriale du Montargois-en-Gâtinais sollicitant la fusion du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais et du Syndicat Mixte de Gestion du Schéma de Cohérence Territoriale du Montargois-en-Gâtinais, et demandant à Messieurs les Préfets du Loiret et de l'Yonne de fixer le projet de périmètre du nouveau syndicat issu de la fusion,

Vu l'arrêté conjoint de Monsieur le Préfet du Loiret et de Monsieur le Préfet de l'Yonne en date du 24 avril 2018 portant projet de périmètre du Syndicat Mixte dénommé « Syndicat Mixte du Montargois-en-Gâtinais »

issu de la fusion du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais et du Syndicat Mixte de Gestion du Schéma de Cohérence Territoriale du Montargois-en-Gâtinais,

Vu le projet de statuts joint audit arrêté du 24 avril 2018,

Par anticipation, en accord avec les services de l'État, de la création effective du Syndicat Mixte issu de la fusion par arrêté conjoint à intervenir de Monsieur le Préfet du Loiret et de Monsieur le Préfet de l'Yonne,

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à 49 voix pour et 3 abstentions :

- **De DÉSIGNER** en qualité de délégués titulaires pour siéger au Comité Syndical du futur Syndicat Mixte du Montargois-en-Gâtinais, à raison d'un délégué par strate de population de 2 000 habitants, conformément à l'article 7 du projet de statuts, soit 15 sièges :

Monsieur Gérard BEAUDOIN
Monsieur Pierre MARTINON
Monsieur Jean-Jacques LEFEBVRE
Monsieur Guy BAILLEUL
Monsieur Daniel TROUPILLON
Madame Evelyne COUTEAU
Monsieur Alain HECKLI
Monsieur Alain GRANDPIERRE
Madame Eliane COGNOT
Madame Isabelle ROBINEAU
Monsieur Jean-Loup OUDIN
Madame Lysiane CHAPUIS
Monsieur Claude FOUASSIER
Monsieur Jean-Jacques MALET
Monsieur Albert FEVRIER

- **De MANDATER** Monsieur le Président à effet de prendre toute disposition et de signer tout document en vue de la bonne exécution de la présente délibération.

Monsieur Albert FEVRIER : précise qu'au regard des candidatures reçues, il est proposé de désigner les anciens délégués du SCOT.

5. Développement économique- Adhésion à Initiative Loiret

Initiative Loiret est une association qui a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement des TPE et des PME.

Elle accorde aux entrepreneurs des prêts d'honneur pour financer leur projet, et propose un accompagnement durant toute la durée du prêt.

Sur le territoire de la communauté de communes, l'association accompagne ainsi plusieurs projets chaque année.

La commission développement économique s'est prononcée en faveur d'une adhésion à Initiative Loiret, pour une durée d'un an renouvelable, à raison de 0,40 euro par habitant, soit pour 2018 un montant de 11 275 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à 50 voix pour et 2 abstentions :

- **D'ADHÉRER** à Initiative Loiret dans les conditions ci-dessus
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention de partenariat avec l'association
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

Monsieur Jean-Jacques LEFEBVRE : indique qu'il avait été demandé que la commission avait souhaité intégrer dans la convention la présentation d'un compte-rendu annuel.

Monsieur Jean-Jacques MALET : précise qu'Initiative Loiret est déjà intervenu en 2018 en faveur de 4 commerçants sur le territoire.

Monsieur Alain DEPRUN : demande pourquoi une demande d'un commerçant de Pressigny-Les-Pins n'a pas été retenu.

Monsieur Jean-Jacques MALET : indique que cette personne a été rencontrée par la Chambre du Commerce et de l'Industrie puis par Initiative Loiret et précise qu'elle n'a pas transmis l'intégralité du dossier.

Des échanges ont lieu sur les délais de transmission des notes de synthèse.

Les conseils communautaires ayant lieu tous les mois, il est difficile d'anticiper davantage la transmission des documents. La note de synthèse est généralement envoyée le vendredi pour la séance du mardi soir.

6. Boucles à vélo- Approbation de principe du projet

Le Pays Gâtinais a diligenté une étude confiée au bureau d'études Traces TPI pour déterminer le tracé de boucles à vélo permettant aux visiteurs d'accéder aux principaux points d'intérêt du territoire au départ des itinéraires longeant les voies d'eau.

Cette étude est à présent terminée. La commission tourisme et culture a retravaillé certaines des propositions émises par ce bureau d'études pour proposer des boucles plus cohérentes sur le territoire de la communauté de communes.

Le Pays (futur syndicat mixte du montargois en Gâtinais) va lancer d'ici l'automne une étude de définition de la signalétique à poser sur les itinéraires identifiés, préalablement validés par les conseils communautaires.

Ce n'est qu'à l'issue de cette étude de signalétique que l'ensemble des conditions techniques et financières de réalisation des boucles seront connues. Il appartiendra alors à la communauté de communes et aux communes se s'accorder sur la maîtrise d'ouvrage de la création des boucles, le calendrier, les conditions financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à 50 voix pour et 2 abstentions :

- **De VALIDER** le tracé des boucles à vélo proposées sur le territoire de la communauté de communes
- **De DONNER** son aval au lancement d'une étude de signalétique sur ces itinéraires, portée par le Pays Gâtinais (syndicat mixte du montargois en Gâtinais)

Madame Isabelle ROBINEAU : Les boucles proposées par le cabinet ont été retravaillées en commission et avec M. Bernard MOINEAU. Ce sont ces boucles qu'il est proposé d'intégrer à l'étude signalétique.

Monsieur Guy BAILLEUL : demande si cette étude fera l'objet d'un financement par le Pays Gâtinais.

Madame Isabelle ROBINEAU : confirme le financement de l'étude de signalétique par le Pays Gâtinais.

7. Assainissement – Rapport d'activités du SPANC

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à 50 voix pour et 2 abstentions :

- **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais

Monsieur Gérard BEAUDOIN : demande par quel biais se fait la communication pour les campagnes de vidange.

Madame Delphine COURBIER : indique qu'une communication est envoyée aux communes et un article est publié dans la presse et sur le site internet.

Monsieur Patrice VIEUGUE : demande si le rythme des campagnes sera toujours identique et précise qu'il serait intéressant d'intégrer l'information dans le bulletin municipal.

Madame Delphine COURBIER : répond que le rythme sera généralement mars, juillet et octobre de chaque année.

8. Complexe sportif- Approbation d'avenants

Dans le cadre de sa politique sportive, la Communauté de Communes, maître d'ouvrage, a décidé d'engager la construction d'une nouvelle salle multisport.

La Communauté de Communes a confié, après une procédure de concours sur Avant-Projet Sommaire (APS), une mission de maîtrise d'œuvre à l'équipe constituée de l'agence d'architecture et d'urbanisme Ollittraut-Bernard (mandataire du groupement), associée aux bureaux d'études ARCAD, BARBEAU, cabinet RICHARD et AÏDA. Ce contrat a été notifié le 16 janvier 2015.

Plusieurs consultations pour attribuer les 14 lots de travaux ont été réalisées. Les nombreux aléas rencontrés tout au long du chantier ont nécessité de prolonger la durée des travaux jusqu'au 30 juin 2018. Des prestations supplémentaires doivent être formalisées par avenant afin de réceptionner l'ouvrage à la fin du mois de juin.

Certains de ces travaux seront imputés à l'entreprise Belliard dont le marché a été résilié à ses frais et risques en fin d'année 2017.

Lot 1	TP Pasteur	Regards et fourreaux supplémentaires, suppression coffrets et arbustes	3607,20 € HT
		Aménagement de l'espace public en façade du complexe	10 456,10 € HT
Lot 2 gros oeuvre	MV BAT	Caniveaux supplémentaires devant les portes des locaux techniques	1178,55 € HT
		Caniveau supplémentaire dans la descente	1178,55 € HT
Lot 3 a menuiserie bois	AFL Foessel	Pose portillon + opercule sur échelle à crinoline	1933,00 € HT
		Pose finitions poteaux et bardage	4 306,00 € HT
Lot 4 couverture	Lakouissi	Reprise ponctuelles des couvertines	2180,00 € HT
		Dépose + réfection étanchéité autour des pieds supports de CTA + nettoyage de l'ensemble des terrasses	2529,67 € HT
		Pose de bavettes au niveau des toitures terrasses	4186,50 € HT
Lot 5 Menuiseries extérieures	HEAU	Réparation porte accès grande salle	2137,50 € HT
		Module électrique sur la barre antipanique de la porte d'entrée du SAS	1496,00 € HT
		Remplacement porte alu avec conservation du bâti existant dépose des ouvrants et repose d'ouvrants neufs	4 918,00 € HT
Lot 6 Menuiseries intérieures	BETHOUL	Modification des box + adaptation nouvel organigramme + cylindres supplémentaires	1002,72 € HT
Lot 10 sols sportifs	STTS	Fourniture et mise en place de plinthes PVC souples de 10 cm dans la grande salle	1416,00 € HT
Lot 14 Peinture	Gimonet	Reprise de la peinture des moulures bois dans le dojo	5927,06 € HT
		Travaux de peinture intérieure : poteaux galva et épines	1230,43 € HT
		Remise en peinture du bardage bois au niveau de l'escalier	1571,88 € HT
		Tablette medium hydrofuge couloir accueil	3726,36 € HT
TOTAL			54 981,52 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à 46 voix pour et 6 abstentions :

- **D'APPROUVER** les avenants à passer pour chaque lot indiqué ci-dessus concernant les travaux de construction du complexe sportif ayant pour objet des travaux supplémentaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer lesdits avenants.

Monsieur Thierry BOUTRON : détaille ce qui est imputable à l'entreprise BELLIARD et indique qu'il est chaque jour présent sur le chantier. Le complexe prend beaucoup de temps ce qui explique pourquoi la commission Bâtiments ne s'est pas réunie. Monsieur Philippe AMIARD, le responsable Bâtiments/Espaces verts, est très impliqué sur ce chantier. L'enveloppe globale est respectée.

9. Enfance- Modification des horaires d'ouverture- Approbation du Règlement intérieur actualisé

La Halte-garderie « Les Petits Poucets » a été créée en 1993 par l'association Sports Loisirs Culture (Loi 1901).

Par délibération en date du 30 Juin 2014, la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny a décidé la reprise de cet accueil collectif en régie. Elle est désormais communautaire.

La Halte-garderie « Les Petits Poucets » propose un accueil non permanent collectif et occasionnel des enfants âgés de 4 mois à moins de 6 ans non scolarisés dont la famille réside dans le canton. Sa capacité autorisée est de 16 enfants le matin et de 11 enfants l'après-midi.

Actuellement, la structure est ouverte des lundis de 8h30 à 12h et les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h. La Halte-garderie est fermée, le mercredi, pendant les jours fériés et les périodes de vacances scolaires.

Pour faire suite à une demande des parents, un questionnaire leur a été adressé. Celui-ci fait ressortir le besoin d'ouvrir la halte-garderie les lundis après-midis et d'élargir les horaires d'ouverture : 8 h le matin et 17 h 30 le soir. Cette modification nécessite de modifier le règlement intérieur adopté lors du conseil communautaire du 6 juin 2017.

Par ailleurs, 11 vaccins sont désormais obligatoires pour autoriser l'inscription des enfants à la halte-garderie. Celle-ci a été intégrée dans le règlement intérieur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Petite enfance, enfance-jeunesse, sport ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à 50 voix pour et 2 abstentions :

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur modifié de la halte-garderie Les petits poucets située à Sainte Geneviève des Bois.

10. Jeunesse – ALSH – Actualisation des tarifs séjours courts et séjours vacances avec nuitées

La CAF accompagne financièrement les collectivités pour le fonctionnement des ALSH. Le versement de la prestation de service ALSH et de l'ACALAPS (aide complémentaire à la prestation de service accueil de loisirs) est soumis au respect de 2 conditions cumulatives : l'application d'un tarif accessible et modulé en fonction des revenus des familles.

Les tarifs pour les accueils de loisirs extrascolaires ont été adoptés lors du conseil communautaire du 6 juin 2017.

Concernant les tarifs des séjours courts et séjours vacances avec nuitée, il convient de préciser les tarifs adoptés afin qu'ils soient en adéquation avec les aides perçues par les familles en fonction du quotient familial.

-Tarifs séjours courts et séjours vacances avec nuitées (prix à la journée régime général)

Quotient familial	Tarif Communauté de communes	Tarif Hors Communauté de communes
< 549	10	21
Entre 550 et 710	15	27
entre 711 et 1200	18	32
>1200	20	32

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à 50 voix pour et 2 abstentions :

- **D'APPROUVER** les tarifs pour les ALSH tels que présentés ci-dessus.

11.Ressources humaines- Mise en place du temps partiel au sein de la Communauté de Communes

Conformément à l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique. Le temps partiel sur autorisation est réservé aux agents nommés sur un poste à temps complet et ne peut être inférieur au mi-temps. Le temps partiel de droit peut être accordé aux agents à temps complet et à temps non complet pour les quotités de 50, 60, 70, 80 et 90 % du temps plein. L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

Sauf dans le cas du temps partiel de droit, l'autorisation est accordée sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement du temps de travail. Il peut être organisé dans un cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel. Le temps partiel est suspendu pendant le congé de maternité, d'adoption et paternité (ou : une session de formation incompatible avec l'exercice d'un temps partiel). La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée de fixer les modalités d'application locales après avis du comité technique.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 60 à 60 quater,

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 modifié relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

Considérant que le Comité technique a été saisi,

Il est proposé d'instituer le temps partiel dans l'établissement et d'en fixer les modalités d'application ci-après :

Le temps partiel peut être organisé dans le cadre quotidien ; et/ou : hebdomadaire ; et/ou : mensuel ; et/ou : annuel).

Les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées à 50, 60, 70, 80, 90 % du temps complet.

Les demandes doivent être formulées dans un délai de 2 mois avant le début de la période souhaitée.

La durée des autorisations sera comprise entre 6 mois et 1 an.

Cette autorisation sera renouvelable, pour la même durée, par reconduction expresse (demande et décision expresse). La demande devra être déposée deux mois avant l'échéance.

La réintégration anticipée à temps complet pourra être envisagée pour motif grave.

Les conditions d'exercice du temps partiel (changement de jour ...) sur la période en cours pourront être modifiées sur la demande de l'agent ou de l'autorité territoriale en cas de nécessité absolue de service dans un délai de deux mois.

Après réintégration à temps plein, une nouvelle autorisation d'exercice du travail à temps partiel ne sera accordée qu'après un délai de 1 an.

Les agents qui demandent à accomplir un temps partiel de droit pour raisons familiales devront présenter les justificatifs afférents aux motifs de leur demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à 50 voix pour et 2 abstentions :

- **D'ADOPTER** les modalités proposées et le règlement relatif au temps partiel et aux modalités d'application pour le personnel de la communauté de communes. Celles-ci prendront effet à compter du 1er septembre 2018 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires de droit public employés depuis plus d'un an (à temps complet ou équivalent temps plein pour le temps partiel de droit).

Il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la délibération du Conseil Communautaire décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du LOIRET en date du 18 juin 2013 autorisant la signature de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire;

VU l'avis du Comité Technique de la Communauté de Communes du 07 juin 2018,

VU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à 50 voix pour et 2 abstentions :

- **D'ACCORDER** sa participation financière pour :

- **le risque santé** c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :

De fixer comme ci-après les modalités de participation de la Communauté de Communes au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée **exclusivement aux contrats labellisés**.

La participation de l'employeur par agent est fixée à **15 € mensuels**.

L'agent conserve le libre choix de son organisme de protection sociale complémentaire mais doit justifier auprès de l'employeur que son contrat est labellisé.

La participation est accordée aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité.

Le montant de la participation ne peut excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide.

La délibération prendra effet à compter du **1^{er} janvier 2019**.

- **le risque prévoyance** c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès,

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET. La collectivité opte pour :

La prise en compte du **régime indemnitaire : OUI**

	Taux
Niveau 1 : Maintien de salaire	
Niveau 1+2 : Maintien de salaire + Invalidité	X
Niveau 1+2+3 : Maintien de salaire + Invalidité + retraite	

Ainsi le taux de cotisations des agents sera de **1,62 %** pour une indemnisation de 90% du traitement net + 90% du régime indemnitaire net.

2. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

La participation de l'employeur par agent est fixée à **20 € mensuels**.

La participation est accordée aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité.
Le montant de la participation ne peut excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide.

La délibération prendra effet à compter du **1^{er} septembre 2018**.

- **DE PRENDRE ACTE** que l'adhésion à (aux) la convention(s) de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du Centre de Gestion du Loiret pour un montant annuel, tel que défini ci-après :

Taille de collectivités	1 risque	2 risques
- de 5 agents	20	30
De 5 à 9	25	40
De 10 à 19	45	80
De 20 à 29	65	120
De 30 à 39	85	160
De 40 à 49	105	200
De 50 à 99	125	240
De 100 à 199	180	350
200 et +	255	500

- **D'AUTORISER le Président** à signer la/les convention(s) d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants

Monsieur Richard SENEGAS : indique que la participation pour la prévoyance est une décision propre à chaque employeur.

13. Attributions de compensation définitives

Les attributions de compensation des communes ont été fixées à titre provisoire en février 2018. Depuis, la CLECT du 9 mars 2018 a proposé des correctifs pour certaines communes au regard des compétences transférées. Le délai de trois mois accordé aux communes pour délibérer sur le rapport de CLECT étant à présent écoulé, il convient de valider les attributions de compensation définitives 2018 pour trois communes (Chapelon, Fréville du Gâtinais, Moulon) dont les attributions de compensation :

- ont été impactées par le rapport de la CLECT du 9 mars 2018
- sont perçues en une fois, au 1^{er} juin 2018.

Les attributions définitives des autres communes seront fixées à l'automne.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais en date du 13 février 2018, relative à la fixation des attributions de compensation provisoires pour 2018,

Vu le rapport de la CLECT en date du 9 mars 2018, portant notamment sur le correctif apporté aux attributions de compensation 2018 concernant la compétence GEMAPI,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à 50 voix pour et 2 abstentions :

- **D'ARRÊTER** le montant des attributions de compensation définitives au titre de 2018 de la manière suivante, pour les communes de Chapelon, Fréville du Gâtinais et Moulon :

commune	AC provisoire 2018	AC définitive 2018
Chapelon	- 24 535 €	- 21 517 €
Fréville du Gâtinais	- 9 974 €	- 6 722 €
Moulon	- 20 583 €	- 18 413 €

14. Accord de principe concernant le transfert de compétence Soutien à l'enseignement musical

Des travaux ont été menés en vue d'harmoniser la compétence soutien aux écoles de musique. La CLECT s'est réunie pour étudier le transfert de charges. Le projet a été présenté en conférence des Maires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à 50 voix pour et 2 abstentions :

- **DE DONNER** un accord de principe pour ce transfert de compétence qui sera entériné à l'occasion des modifications statutaires en septembre.

15. Questions diverses

- Monsieur Albert FEVRIER : informe que suite à l'annonce par l'ONF de la fermeture au public de l'arboretum des Barres, la préfecture organise une réunion le 6 juillet. Un collectif s'est constitué et a rédigé une pétition.

Monsieur Jean-Loup OUDIN : donne lecture d'un rapport de la Chambre des comptes sur la période 2014-2015 épinglant à plusieurs reprises la gestion par l'ONF de cet équipement. Il fait lecture d'un extrait du Rapport d'information du Sénat sur l'enquête de la Cour des Comptes relatif au soutien à la filière Bois. Cette enquête préconise déjà en 2015 que l'ONF se sépare de cet ensemble enclavé qui lui a été attribué par le Ministère chargé de la forêt sans accord de l'ONF. L'ONF considère que les collectivités pour garantir l'ouverture de ce site au public, doit combler un déficit de 300 000 euros. Il sera souhaitable d'avoir accès aux comptes de cet équipement.

1069 signatures ont été recueillies et un cahier est à disposition des élus pour recueillir leur signature. Ce site est très important d'un point de vue touristique. Un kit pétition « SOS arboretum des Barres » a été envoyé aux communes.

- Madame Eliane COGNOT : indique qu'une réponse rapide du service urbanisme de la Communauté de communes est attendue pour la poursuite du projet porté par le SIVLO relatif au contournement des étangs de Nogent.
- Le SDIS souhaite que les Communautés de Communes reprennent la compétence. Il va falloir revoir très vite les participations et travailler sur le sujet. L'objectif est d'atteindre une participation moyenne de 30 € par commune. Une conférence des mairesse tiendra à ce sujet le 17 Juillet 2018.

Monsieur Alain GRANDPIERRE : souligne l'effort financier réalisé par le Département pour combler le manque à gagner pour le SDIS.

- GEMAPI :

Monsieur Albert FEVRIER évoque la nécessité de se prononcer en septembre pour l'instauration de la taxe GEMAPI.

Madame Sandrine WEBER : indique que pour voter la taxe, le futur EPAGE doit au préalable déterminer un plan pluriannuel d'investissements.

Monsieur GERMAIN : complète en indiquant que le montant de la participation s'élèvera à 3 € mais qu'il n'y a pas d'éléments financiers plus précis.

Monsieur Albert FEVRIER : souhaite que ce point soit abordé en septembre.

- Monsieur Albert FEVRIER : donne lecture du mail de M. DEBOUZY
- Monsieur Alain GRANDPIERRE : indique que le programme de voirie risque de prendre un peu de retard en raison des différentes grèves qui ont rendu les approvisionnements difficiles.

Monsieur Guy BAILLEUL : considère qu'il reste du temps pour réaliser les travaux dans de bonnes conditions.

- Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE : souhaiterait avoir des informations sur le contrat qui lie la Communauté de communes à la société CITEOS. Des pannes d'éclairage public signalées depuis le 9 mai ne sont toujours pas réglées.
- Monsieur Alain GRANDPIERRE : distingue les problèmes de simple maintenance (délai d'intervention 48 h ouvrées) et les problèmes plus lourds de changement d'équipements et/ou de réseaux qui nécessitent parfois des études techniques et budgétaires.

Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE : déplore que les délais soient si longs et considère que c'est à la Communauté de Communes de les faire respecter.

- Madame Valérie MARTIN : informe que des documents ont été remis sur table décrivant les modalités de gouvernance de l'étude menée pour l'élaboration du PLUI.

Le Mardi 03 Juillet de 14h à 17h, un atelier de travail sur le PLH se déroulera à l'Espace Colette de Sainte-Geneviève des Bois.

Monsieur Dominique DAUX : rajoute qu'à partir de la 2^{ème} semaine de Juillet, chaque habitant recevra l'Intercom PLUI n°1.

Quelques dates sont communiquées :

- signature du protocole ruralité le 29/06/2018
- lancement de la réflexion sur le transfert de la compétence eau et assainissement en présence de l'assistant à maîtrise d'ouvrage le 10 juillet à 19 h à Lorris.
- Des communes se sont proposées pour accueillir le Conseil Communautaire : le prochain conseil communautaire aura lieu le 16 Juillet à Montcresson.

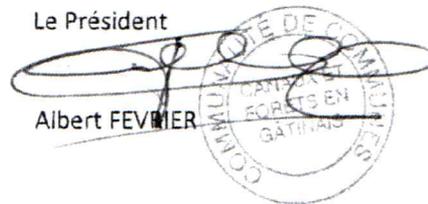
Monsieur Guy BAILLEUL : craint que certains élus se trompent de lieu.

Monsieur Alain GERMAIN : souhaiterait que le principe de conseil communautaire itinérant soit acté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h10.

Le Président

Albert FEVRIER



Membres du conseil communautaire présents lors de la séance du 26 Juin 2018

Mme CHAPUIS Lysiane	M. POINTEAU Jean-Marc	M. GERMAIN Claude	M. MALET Jean-Jacques
Mme CANAULT Marie-Louise	M. JOURDAIN François	M. PETIT Ivan	M. Alain GRANDPIERRE
M. DAUX Dominique	Mme ROBINEAU Isabelle	M. BEAUDOIN Gérard	Mme FLAUDER-CLAUS Véronique
M. RAVARD Patrice	Mme FRANCOIS Isabelle	M. BANNERY Bernard	Mme BEAUDOIN Marie-Laure
M. Philippe POIRIER	M. POISSON André	M. MARTINON Pierre	M. FEVRIER Albert
Mme GERMAIN Evelyne	Mme MARTIN Valérie	M. TROUPILLON Daniel	Mme MAILLET Josette
M. BAKAES Gérald	Mme PERRET Karine	M. THILLOU Alain	M. BOSCARDIN Yves
M. GERMAIN Alain	M. HECKLI Alain	M. Jack LOQUET	M. PETIT André
Mme ROUSSEAU Nadine	Mme COGNOT Eliane	Mme DES DORIDES Gratiane	M. SECQUEVILLE Jean-Marc
M. OUDIN Jean-Loup	M. MOREAU Philippe	M. RELAVE Xavier	M. BAILLEUL Guy
M. BOUTRON Thierry	M. FOUASSIER Claude	M. SENEGAS Richard	M. Alain DEPRUN
M. JOBET Yohan	M. LEBRUN Patrick	M. JEAN André	Mme MANTECON Véronique
M. VIEUGUE Patrice	M. Arnaud CORABOEUF	M. LEFEBVRE Jean-Jacques	Mme COUTEAU Evelyne
M. DAVID Joël	Mme TURBEAUX Josseline	M. MOINEAU Bernard	Mme Christiane BURGEVIN